

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0124**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Restructuration et extension du collège Jean Giono - Lot n° 14 : sols souples - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0124**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Restructuration et extension du collège Jean Giono - Lot n° 14 : sols souples - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision n° 004-CG du 21 janvier 2013, la Commission permanente du Conseil général du Rhône a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la restructuration du collège Jean Giono, Route d'Irigny à Saint Genis Laval - lot n° 14 : sols souples.

Par délibération n° 2014-0463 du 15 décembre 2014 le Conseil de communauté a donné délégation au Président afin de signer les avenants de transferts relatifs aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre, quel que soit l'objet et le montant du contrat transféré, au 1er janvier 2015, du Département du Rhône à la Métropole de Lyon.

Le marché de restructuration du collège Jean Giono, Route d'Irigny à Saint Genis Laval - lot n° 14 : sols souples, a été notifié sous le numéro 2013-13019-A le 12 juin 2013 à l'entreprise Sol Equipement Sud-Est, pour un montant de 203 993,92 € HT, soit 241 379,07 € TTC.

Par jugement du 18 novembre 2014, le Tribunal de commerce de Lyon a prononcé la cession de la société Sol Equipement Sud-Est au bénéfice de la société Comptoir des Revêtements.

Suite à ce jugement, un avenant n° 1, dit de substitution, a permis de substituer la société Comptoir des Revêtements à la société Sol Equipement Sud-Est dans l'exécution du marché sus-évoqué.

Lors de ses visites de chantier, le contrôleur technique a constaté la présence d'un certain nombre de fissures sur plusieurs niveaux du bâtiment et demandé leur traitement. Ceci a engendré des dépenses supplémentaires qui modifient le montant initial du marché et doivent ainsi faire l'objet d'un avenant.

Cet avenant n° 2, d'un montant de 2 222,40 € HT, soit 2 666,88 € TTC porterait le montant total du marché à 206 216,32 € HT, soit 245 397,93 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,09 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13019-A conclu avec l'entreprise Comptoir des Revêtements pour la restructuration et l'extension du collège Jean Giono, Route d'Irigny à Saint Genis Laval - lot n° 14 : sols souples.

Cet avenant, d'un montant de 2 222,40 € HT, soit 2 666,88 € TTC porte le montant total du marché à 206 216,32 € HT, soit 245 397,93 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 34 - Education, Formation, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P34O3351A. Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 231312 - fonction 221.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 231 312 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.